

Description

L'agent ou l'agente de propreté effectuent les nettoyages de bâtiments (bureaux, logements, usines, centres commerciaux, parking, établissements hospitaliers, aéroports, locaux d'exposition, etc.), de trains, d'autocars, etc. Ils procèdent à l'entretien des façades, vitres, parois, plafonds, éléments mobiles ou fixes, planchers, revêtements de sol, installations sanitaires, de climatisation et de chauffage. Ils peuvent également être amenés à entreprendre des travaux simples de désinfection et de lutte contre les parasites.

Leurs principales activités consistent à :

Préparation du travail

- analyser la demande des clients et y répondre;
- identifier la nature et l'importance des travaux à accomplir; estimer le temps de travail;
- établir le programme quotidien de nettoyage et planifier l'affectation du personnel auxiliaire;
- déterminer les méthodes et les systèmes de nettoyage, ainsi que les traitements à appliquer;
- préparer le matériel, les outils, les appareils et les machines; mettre en place, si nécessaire, des échafaudages, des dispositifs de levage ou des plates-formes suspendues, en respectant les normes de sécurité;
- choisir et préparer les produits de nettoyage adéquats, en tenant compte du type de support (sol en bois, carrelage, revêtement synthétique, vitrage, etc.) et le genre de salissures;

Nettoyage et entretien

- balayer, passer l'aspirateur, récurer des petites surfaces (appartements, bureaux, etc.), nettoyer et traiter le mobilier;
- appliquer un shampooing sur une moquette, nettoyer à sec des tapis et des textiles sensibles à l'eau;
- utiliser des machines puissantes (monobrosses, cireuses, autolaveuses, balayeuses aspirantes) pour le nettoyage des grandes surfaces;
- laver des façades, des escaliers extérieurs, parfois à l'aide de jets à haute pression;
- nettoyer, laver et désinfecter, dans les règles, les salles d'opération, les chambres des patients et les équipements des cliniques et hôpitaux;
- remettre les locaux propres et rangés au propriétaire ou à son représentant;
- entretenir les machines et appareils et contrôler leur fonctionnement; gérer les stocks de produits;
- trier des déchets selon les prescriptions légales et les préparer à l'élimination.

Environnement de travail

Les agents de propreté utilisent souvent des produits dangereux. Ils doivent donc observer les mesures de sécurité recommandées, porter des protections (masque, gants, etc.) et respecter la loi sur les toxiques. Ils travaillent seuls ou en équipes restreintes et sont appelés à se déplacer fréquemment en fonction des mandats qui leur sont confiés.

Formation

La formation d'agent ou d'agente de propreté s'acquiert par un apprentissage.

Lieux

- formation pratique (4 jours par semaine) dans une entreprise de nettoyage en bâtiment;
- formation théorique (1 jour par semaine) dans une école professionnelle; à l'école genevoise de la propreté (EGP) au Petit-Lancy pour les apprentis genevois et au centre d'enseignement professionnel à Morges (CEPM) pour les apprentis du reste de la Suisse romande;
- cours interentreprises (entre 12 et 16 jours de cours répartis sur 3 ans);

Durée

- 3 ans.

Conditions d'admission

- scolarité obligatoire achevée;
- certaines entreprises ou écoles recourent à un examen d'admission.

Titre obtenu

- certificat fédéral de capacité (CFC) d'agent ou d'agente de propreté.

Possibilité d'obtenir une maturité professionnelle pendant l'apprentissage ou après l'obtention du CFC, selon des modalités variables d'un canton à l'autre.

Contenu

Branches théoriques (sur 3 ans)	Leçons
Nettoyage, entretien, maintien de la valeur	520
Sécurité au travail, protection de la santé, protection de l'environnement et hygiène	80
Culture générale	360
Gymnastique et sport	120
Total	1080

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Hygiène et propreté
- Autonomie et débrouillardise
- Rapidité d'exécution
- Résistance physique
- Aptitude à travailler en équipe
- Ordre et propreté
- Absence de vertige

Perspectives professionnelles

L'agent ou l'agente de propreté sont généralement employés dans des entreprises de nettoyage de petite taille. Pour s'installer à leur propre compte, ils doivent soigner le contact avec la clientèle et être attentifs à l'évolution du marché des matériaux, des produits, des machines et des appareils.

CFC délivrés en Suisse romande en 2015:

FR: 1; GE: 20; JU: 1; VD: 10; VS: 2.

Perfectionnement

Les agents de propreté peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours organisés par les associations professionnelles, par les entreprises de distribution de produits ou de machines de nettoyage, par les services d'hygiène (utilisation de produits toxiques, entretien de revêtements spéciaux, emploi de machines et produits particuliers, protection de l'environnement, recyclage des déchets, travaux acrobatiques, etc.);
- brevet fédéral de spécialiste en nettoyage de bâtiments;
- diplôme fédéral de nettoyeur-se de bâtiments;
- etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Agent de propreté AFP/Agente de propreté AFP
- Agent d'exploitation CFC/Agente d'exploitation CFC
- Gestionnaire en intendance CFC/Gestionnaire en intendance CFC
- Spécialiste en hôtellerie CFC/Specialiste en hôtellerie CFC

Adresses

Allpura - Association des entreprises suisses de nettoyage
Neuengasse 20
3000 Berne
Tél.: 031 310 1118
<http://www.allpura.ch>

CEPM - Centre d'enseignement professionnel de Morges -
Ecole technique
Av. de Marcellin 31
1110 Morges
Tél.: 021 316 0320
<http://www.cepm.ch>

EGP Ecole genevoise de la propreté
Rampe du Pont-Rouge 4
1213 Petit-Lancy
Tél.: 022 300 36 91
<http://www.ecoledelaproprete.ch/>

Fédération romande des entreprises en nettoyage (FREN)
Centre patronal
Rte du Lac 2
1094 Paudex
Tél.: 021 796 33 00
<http://www.fren-net.ch>

Maison Romande de la Propreté
Av. d'Epenex 6
1024 Ecublens VD
Tél.: 021 633 10 20
<http://www.maisondelaproprete.ch>